

Domaine Public 846 DP

J.A. 1000 Lausanne 1 8 janvier 1987
Hebdomadaire romand Vingt-quatrième année

Pas d'argent, pas de partis

Le financement clandestin des trois partis bernois - socialiste, radical et UDC - par des entreprises mixtes du canton représente la dernière révélation après l'affaire des caisses noires. Les médias n'ont pas hésité à parler d'un nouveau scandale. Il est effectivement inadmissible qu'une banque cantonale verse aux partis gouvernementaux des sommes considérables qui échappent à ses propres contrôles internes ; impardonnable également que les partis acceptent des dons sans se renseigner sur leurs mécènes.

Cependant cette "affaire" devrait nous faire réfléchir sur le fonctionnement des partis politiques dans notre démocratie.

Contrairement à ce qui se fait dans la plupart de nos pays voisins, les partis suisses ne sont reconnus comme organisations intermédiaires ni par la Constitution ni par la loi. A quelques exceptions près, toutes leurs tâches sont accomplies par l'engagement bénévole de leurs militants : préparer les élections et votations, participer quotidiennement à la formation de l'opinion publique, prendre position face aux projets des autorités, assurer la concurrence des idées sur le marché politique, être les médiateurs entre les autorités et le peuple.

Fiers de notre "système de milice", nous oublions trop souvent que tout cela ne coûte pas seulement un engagement bénévole, mais aussi de l'argent. Alors que les professions et branches économiques ne touchant aucune espèce de subventions sont particulièrement rares en Suisse, les partis politiques sont presque totalement dépendants de l'engagement financier de leurs sympathisants.

La situation financière des partis, gouvernementaux ou non, est précaire. Elle ne leur permet pas

de mettre à disposition des ressources professionnelles pour leurs tâches importantes qui les mériteraient. Il existe certainement un lien entre l'amateurisme des partis et le peu d'estime dans laquelle les tiennent les citoyens.

Les chances des partis politiques d'obtenir des dons substantiels sont inégales : on n'imagine guère la chimie bâloise subventionnant les Verts pour piquer le siège du radical Felix Auer lors des prochaines élections fédérales ! Et, comme le travail sans revenu dépend d'un revenu sans travail, les chances de devenir parlementaire et, comme député, de rendre un travail efficace, sont fortement inégales. Le conseiller national ou aux Etats qui n'a à consacrer à sa fonction que le temps libre laissé par son activité professionnelle est fortement handicapé.

Nous cultivons le mythe que notre système de milice ne coûte rien - mythe qui cache trop souvent des financements indirects et des compensations obscures qui sont à la source des connivences du politique, de l'économique et du social, critiquées ces jours.

Pourquoi ne pas envisager l'idée d'un financement étatique modéré des partis politiques, en contrepartie de leurs tâches publiques, et sous condition d'une transparence sur l'origine de tous leurs moyens ? L'idée, il est vrai, n'est pas plus populaire que les partis eux-mêmes. Et le financement public ne garantit pas que dans la politique règne toujours le principe démocratique d'une influence égalitaire de "one man one vote". Mais la reconnaissance juridique et financière des partis serait une condition nécessaire pour une meilleure séparation des pouvoirs économiques, politiques et sociaux.

SESSION D'HIVER DES CHAMBRES FEDERALES

La démocratie se dégrade

■ (réd) "Les élections comme dernier espoir" titrait l'éditorialiste du *Tages Anzeiger* suite au maintien par le Conseil national des tronçons contestés de la N4 (voir DP 844). Le rejet par la Chambre haute du projet de loi sur le crédit à la consommation a également choqué le public et les observateurs. Au début de cette semaine, le *Journal de Genève* et *Gazette de Lausanne* pose la question en première page : "le Parlement est-il à la hauteur ?" Amateurisme, nombrilisme, lenteur, inféodation aux milieux économiques, de plus en plus les reproches pleuvent sur les élus du peuple et des cantons. Les subventions aux partis préconisées par l'éditorial de Wolf Linder seraient-elles une solution suffisante ou simplement nécessaire ? Nous pensons avant tout qu'il sera de la responsabilité des formations politiques d'abord et des électeurs ensuite de proposer puis d'envoyer à Berne des députés sérieux et réellement motivés. A partir des prochains numéros et jusqu'à l'automne, *Domaine Public* présentera ce que l'on pourrait appeler son "programme électoral", sous forme d'une série de thèmes centraux qui devront absolument être empoignés lors de la prochaine législature. En attendant, on ne peut que constater ... et le constat est peu réjouissant.

Les faiblesses du Parlement

(jd) Le rejet du projet de loi sur le crédit à la consommation par le Conseil des Etats, au cours de la session parlementaire de décembre, est grave. Pas tant à cause de l'objet en cause que par les faiblesses du Parlement qu'il révèle.

Le Conseil des Etats a refusé le projet en votation finale, alors qu'il avait précédemment aplani toutes les divergences avec le Conseil national. Il a suffi d'une pression efficace de dernière minute des milieux bancaires pour que la Chambre haute annule un travail législatif de huit ans et demi. Alors même que ce projet avait déjà considérablement fondu sous l'influence de ces mêmes milieux. C'est la liberté d'action du Parlement qui est ainsi mise en question.

Mais il y a plus grave encore. La liberté d'action suppose la capacité - temps et compétence notamment - de traiter les affaires. Or les exemples se multiplient qui montrent que tel n'est plus le cas, du moins lorsque les objets présentent un certain degré de complexité. La loi sur le deuxiè-

me pilier, profondément remaniée par le Conseil des Etats, se révèle inutilement compliquée à l'usage. La révision de l'assurance-maladie traîne en longueur et n'aborde pas le fond du problème, malgré la gravité et l'urgence de la situation. Enfin, l'opération de charcutage à laquelle s'est livré le Parlement sur le crédit à la consommation n'est pas pour rehausser le crédit du législateur.

On est en droit de douter que les majorités qui bouleversent l'économie d'un projet sont toujours très conscientes des conséquences pratiques de leurs choix. Et finalement ce sont les administrations chargées d'appliquer les textes et surtout les citoyens destinataires qui feront les frais du malaxage législatif.

On ne veut pas prétendre que le Parlement idéal doit approuver sans broncher les projets présentés par le gouvernement. Telle n'est pas sa fonction. L'observation suggère simplement que le législateur n'a plus les moyens de son pouvoir formel; et qu'à vouloir malgré tout exercer ce dernier, il risque de dé-

grader la fonction législative. Et par là même, les institutions démocratiques.

Plusieurs parlements occidentaux disposent d'un service de législation indépendant de l'exécutif, qui leur permet de contrebalancer efficacement le gouvernement et sa puissante administration. Il faudra probablement payer ce prix aussi en Suisse si l'on veut maintenir et même développer la capacité créatrice du pouvoir législatif. A défaut, il ne pourra plus exprimer sa volonté que de manière négative, en refusant les projets qui lui sont soumis ou en faisant traîner en longueur leur examen.

Enfin, le diagnostic exige que soit mis en question l'amateurisme du Parlement helvétique. On a toujours souligné l'avantage d'être représenté par des députés non professionnels, plus proches des problèmes des citoyens et des réalités socio-économiques. Les inconvénients commencent à peser lourd et il ne faudrait pas que la préservation d'un mythe se révèle à la longue d'un coût exorbitant. Une réflexion urgente au moment où le Parlement s'apprête à aborder la révision totale de la constitution et se voit confronté aux problèmes brûlants de la sauvegarde de l'environnement.

Les banques font la loi

(jd) "On sait maintenant qui commande!" Cette phrase historique du radical neuchâtelais Yann Richter, après l'échec de la candidature Uchtenhagen au Conseil fédéral il y a trois ans, voulait signifier que la majorité parlementaire bourgeoise ne se laissait pas dicter son choix par l'état-major socialiste.

Fin 1986. La même phrase peut reprendre du service. Mais pour indiquer cette fois que le Conseil fédéral et le Parlement sont aux ordres des banques.

En septembre déjà, Elisabeth Kopp a annoncé que le projet de révision de

la loi sur les banques, promis-juré au moment du débat sur l'initiative socialiste pour un contrôle renforcé des banques, était repoussé à une date indéterminée.

A une motion de Moritz Leuenberger, avocat de l'Etat philippin dans l'action de récupération des avoirs de Marcos, qui demandait des mesures urgentes contre les capitaux en fuite, le Conseil fédéral a répondu qu'il n'y avait pas de raison de se hâter.

Ce même Conseil fédéral a écarté deux candidats qualifiés à la Commission fédérale des banques, leur préférant des hommes plus proches des milieux bancaires.

Lors de la session d'hiver le Conseil des Etats a enterré la loi sur le petit

crédit, en discussion devant le Parlement depuis huit ans et demi.

Au cours de la même session le Conseil national a adopté une motion du groupe radical exigeant la suppression d'impôts sur certaines opérations bancaires ; une décision qui pourrait coûter près d'un milliard à la caisse fédérale et qui clôt la liste déjà longue des revendications bancaires en matière fiscale acceptées par les autorités.

L'équilibre des finances fédérales, l'image de la Suisse de plus en plus dégradée par les affaires d'argent sale sont des préoccupations secondaires. L'important, c'est ce qu'exigent les banques.

PETIT CREDIT

La vraie raison d'un refus

(*réd.*) On a émis toutes sortes d'hypothèses pour expliquer le refus du projet de loi sur le crédit à la consommation (à plusieurs reprises évoqué dans DP, par ex. nos 559, 729, 815). On admettait que les banques, soudain accablées par leur devoir de diligence, ont incité au rejet d'une loi qui allait les obliger à prouver devant le juge qu'elles avaient prêté à des clients toujours solvables. Explication beaucoup trop rationnelle. Un observateur attentif des choses fédérales, et pas le moindre puisqu'il s'agit du Conseiller aux Etats et professeur de droit Jean-François Aubert, a découvert la vraie raison du refus prononcé par ses pairs, et nous révèle du même coup "Une face cachée du parlementarisme", dans *Réalités neuchâtelaises*, organe hebdomadaire du Parti libéral-ppn. Cela vaut bien quelques citations :

Il s'est produit, l'autre jour, quelque chose d'assez rare au Conseil des Etats. Quelque chose qui nous permettra, d'ailleurs, d'éclairer certains aspects négligés de la vie parlementaire. Le Conseil a rejeté, au vote final, par 25 voix contre 11, une loi sur le crédit à la consommation.

Rappelons, d'abord, que le vote final est une invention de 1902. Il a lieu à l'issue de la délibération

d'une loi, quand les Chambres se sont accordées en tous points. Pour cette raison, il est presque toujours positif. Il n'a été négatif, semble-t-il, que cinq fois (sur plus d'un millier de cas).

J.-F. Aubert examine ensuite quatre explications possibles qui toutes sont à rejeter : erreur des scrutateurs (trop gros), faute des députés eux-mêmes qui auraient voulu faire une démonstration (le vote est public), manifestation de la puissance des banquiers. Ceux-ci *façonneront l'économie du pays ; ils ne se mêlent pas des élections.* Une quatrième raison, passablement embrouillée, est également écartée pour parvenir finalement à l'explication suivante :

Elle est du reste d'une simplicité désarmante : les députés qui ont voté "non" étaient des clients du petit crédit et ils n'ont pas voulu qu'une loi trop tutélaire les empêchât de multiplier leurs emprunts. Depuis que j'ai compris cela, j'observe mes collègues de plus près. C'est évident : ces chaussures neuves et ces repas hâtifs, ces Mercedes et ces hôtels miteux, tout dénote, à la fois, le goût du paraître et la gêne financière.

Et J.-F. Aubert de conclure en demandant une augmentation substantielle et immédiate des indemnités des parlementaires.

■ (*jd*) La désignation de notre ami **Wolf Linder** à la tête du Centre de recherche sur la politique suisse de l'Université de Berne, où il succédera au professeur Erich Gruner, nous réjouit à plus d'un titre.

Depuis la retraite de Gruner, il y a maintenant deux ans, l'Université de Berne n'avait pas réussi à se mettre d'accord sur le nom d'un candidat. D'où la crainte justifiée de voir disparaître ce Centre de recherche et de documentation créé par Gruner, et qui reste le lieu privilégié d'analyse de la vie politique suisse. La nomination de **Wolf Linder** assure la continuité de l'oeuvre du pionnier de la science politique en Suisse; une heureuse issue quand on connaît la timidité et la faiblesse des moyens de cette discipline dès lors qu'il s'agit d'appliquer ses instruments d'analyse à la réalité politique helvétique.

C'est que le vieux politologue bernois ne craignait pas les questions impertinentes et la réflexion originale; une attitude qui ne lui a pas valu que des sympathies au sein de la classe politique. Raison pour laquelle certains ont fait de cette succession un véritable enjeu où la couleur politique menaçait de prendre le pas sur la compétence scientifique. Dernier candidat en date de la Faculté de droit et de science économique, un économiste bâlois, dont on se demandait ce qu'il venait faire dans cette galère.

Mais Leni Robert, Conseillère d'Etat chargée de l'instruction publique, ne s'en est pas laissé conter. Reprenant les dossiers de candidature, elle a retenu le nom de **Wolf Linder** et a fait avaliser sa nomination par le Conseil d'Etat. Atteinte à l'autonomie de l'Université ? Quand une institution fait preuve d'une telle incapacité à se déterminer et met en péril l'existence même d'une discipline, il n'y a plus place pour l'autonomie. Nomination politique, comme le suggère la *NZZ* ? Certes, mais au plein sens du terme: le nouveau Gouvernement bernois a pris ses responsabilités et a désigné le candidat le plus compétent. Son travail à la direction du Programme de recherche sur le processus de décision dans la démocratie suisse, tout comme ses publications sur les tendances actuelles du système helvétique sont là pour le prouver.

Le changement au bout d'un long sillon

■ (y) Trop content qu'elle ne lui ait pas complètement éclaté dans les mains, Kurt Furgler a transmis la bombe à retardement de la politique agricole fédérale. Dur héritage pour Jean-Pascal Delamuraz, qui devra faire oublier qu'il est un radical vaudois pour appliquer l'idéologie néo-libérale du moins d'Etat, même dans le domaine surréglementé et ultrasubventionné de l'agriculture.

La partie sera politiquement difficile à jouer dans un secteur où l'audace n'a jamais payé. Depuis Hans Schaffner, aucun chef du Département de l'économie publique n'a osé remonter le courant : E. Brugger était notoirement l'ami des paysans et le lecteur bienveillant de leurs revendications, F. Honegger ne se passionnait pas davantage pour les affaires agricoles que pour tant d'autres et K. Furgler, par ailleurs si actif, n'a pu ni vraiment innover avec le Sixième Rapport (1984), ni contrer efficacement les attaques du front libéral qui, de Leutwiler (5 milliards) à Biel (Migros), avec la complicité du Département des finances, s'est déployé depuis le printemps 1985 pour cumuler avec le refus de l'Arrêté sur l'économie sucrière en septembre dernier.

Arrive donc Jean-Pascal Delamuraz, ancien - et éphémère - "ministre" cantonal de - voyez bien l'ordre - l'agriculture, de l'industrie et du commerce (et aussi du travail mais cela ne mérite même pas mention au pays du blé, du vin et de la betterave). Au niveau fédéral, le dossier agricole pèse lourd : bientôt 2 milliards de frais directs et autant de coûts induits pour la gestion et le financement d'une politique fortement critiquée pour son triste rapport coûts / avantages.

La faillite consentie

En effet, le prix consenti pour cette politique n'a pas permis d'assurer aux paysans le fameux revenu paritaire (même rebaptisé "comparable" dans le Sixième Rapport), ni d'établir une certaine équité entre les différents exploitants selon leur taille et leurs conditions de travail, ni même de prévoir les excédents, symboles les plus voyants de la faillite du

système, d'ailleurs générale dans les pays industrialisés. Depuis quelques années, tous ces problèmes de quantité se sont doublés de considérations nouvelles relatives aux interactions agriculture-environnement et à la qualité des produits.

Sous prétexte qu'il n'y a pas de solution miracle, l'officialité fédérale et professionnelle s'est continuellement délivrée des certificats de bonne conduite agricole. Le 18 novembre dernier encore, M. Furgler, dans son "testament" délivré devant l'Assemblée générale de l'Union suisse des paysans (USP), assurait que, moyennant certaines corrections, on pouvait continuer sur la lancée ; joyeuse perspective également envisagée sans arrière-pensée par le Conseiller aux Etats Peter Gerber, président de l'USP, et par René Juri, directeur démissionnaire, qui s'est contenté de réclamer une rémunération "désormais encore meilleure" pour les prestations fournies par l'agriculture en faveur de l'économie générale.

A Berne comme à Brugg donc, on semble n'avoir pas encore compris grand-chose à l'évolution des choses et des esprits ; on se fonde en tout cas sur l'image du paysan-vénéreux pour-le-pain-quotidien qu'il procure, alors que les citoyens pensent au prix en termes économiques, écologiques et sociaux payé pour cette fonction d'approvisionnement du pays.

Luttant contre l'immobilisme officiel, la bouillante organisation alémanique des petits paysans (VKMB), dangereusement alliée pour l'occasion avec Karl Schwenner, patron des magasins Denner, a déposé en mars 1985 son initiative "pour une protection des exploitations paysannes et contre les fabriques d'animaux". Du coup, le VKMB se désintéresse des deux

projets d'initiatives agricoles émanant l'un de l'Alliance des Indépendants, l'autre du "groupe de travail pour une nouvelle politique agricole" (NAP), qui rassemble des personnes elles-mêmes connues dans différents milieux (agro-biologie, protection de l'environnement, défense des consommateurs, organisations tiers-mondistes, etc.)

Deux textes en parallèle

Les deux textes, qui en sont présentement chacun à leur troisième ou quatrième version, ont des contenus analogues : outre des objectifs communs et partiellement contradictoires, tendant à la survie d'exploitations familiales travaillant pour la communauté nationale avec des méthodes respectueuses de l'environnement, les deux initiatives prévoient un financement de l'agriculture par les prix de vente, par des paiements directs, indépendamment des quantités produites, et par des subventions qui seraient exclusivement versées pour la contribution à la sauvegarde du milieu naturel. Dans les cas où les subsides ne suffiraient pas à procurer un "revenu équitable", la Confédération peut introduire les prix différenciés selon des systèmes toutefois différents. Les modalités varient également d'un projet à l'autre pour ce qui concerne la taxation des produits importés, respectivement les prélèvements de prix à la frontière. Les projets en discussion prévoient également diverses taxes, affectées à la recherche, sur les engrais et autres produits agrochimiques, ainsi que toutes sortes de normes de production, plus les inévitables dispositions transitoires.

Au total, ces textes reviendraient à insérer dans la Constitution fédérale un véritable programme agricole, qui détrônerait le plus long article de notre Charte actuelle, relatif comme on sait aux boissons distillées (art. 32 bis introduit en 1930). Inutile de relever que l'initiative législative conviendrait beaucoup mieux pour un texte de cette ampleur, qui ne se contente pas de poser des principes

mais doit, pour éviter toute mauvaise surprise ultérieure, en prévoir aussi l'application dans ses grandes lignes tout au moins.

Attendre encore ?

Un avenir très prochain dira si les deux textes peuvent faire l'objet d'un compromis ou si, dans la perspective électorale de l'automne prochain, l'Alliance des Indépendants part seule dans le courant de l'année. On ne peut s'empêcher d'avoir quelques doutes sur l'urgence de lancer une telle initiative ; certes, il convient de réformer sans délai une politique

agricole dont l'objectif productiviste ne correspond plus aux priorités ni aux méthodes de ce temps. Mais par ailleurs, on pourrait attendre les premiers pas de J.-P. Delamuraz, ou bien "l'effet Ehrler", directeur de l'USP dès l'été prochain, ou encore l'installation, en décembre 1987, du nouveau Parlement qui ne saurait être plus traditionaliste que l'actuel en matière agricole.

On peut rêver : avec une officialité fédérale et professionnelle différente, moins marquée par les rigidités de ces dernières décennies (sauf M. Piot, un peu désécurisé par son budget de 2 milliards), des Chambres

fédérales également rajeunies permettraient d'emprunter une voie moins lente et aléatoire que celle de l'initiative populaire fédérale. A toutes fins utiles, il convient donc, dans l'immédiat, de repousser la mise en oeuvre du nouvel Arrêté sur l'économie laitière, qui devrait entrer en vigueur en novembre prochain et prolongerait ainsi pour dix ans un régime tout à fait insatisfaisant. Parallèlement, il faut faire mieux connaître les réflexions en cours sur une nouvelle politique agricole, afin d'assurer à cette dernière, le moment venu, une base aussi large que possible.

SUITE A L'EDITORIAL SUR LE NICARAGUA

De nombreuses réactions

■ (réd) L'éditorial de DP 843 "Pour une solidarité critique", inspiré à François Brutsch par l'invitation du ministre nicaraguayen Ernesto Cardenal à la fête du cinquantenaire de l'Oeuvre suisse d'entraide ouvrière et par une manifestation de soutien au Gouvernement nicaraguayen organisée par l'Union des syndicats du canton de Genève, a fait réagir longuement plusieurs de nos lecteurs. Quelques extraits de certaines de ces lettres:

● A propos du délai entre le renversement de Somoza et les élections, Jacques Berset, journaliste catholique fribourgeois qui s'est rendu à deux reprises au Nicaragua, écrit : *Il faut savoir que Washington et ses alliés locaux ne voulaient pas non plus d'élections tout de suite, étant donné la sympathie dont jouissaient alors les "neuf commandants" (qui d'ailleurs continuent de jouir de l'appui d'une base sociale que beaucoup de leaders "de gauche" ou de "droi-e" leur envieraient, ici en Suisse). Ces élections, la première année de la Révolution, leur auraient valu plus que les 63 ou 65% qu'ils ont eu en automne 84. [...] Quant "aux principaux partis démocratiques non-sandinistes qui ont refusé d'y participer", il suffit de relever que le*

Parlement est composé de sept partis [...] Si les Sandinistes occupent les 2/3 des sièges, ce n'est pas plus anti-démocratique que la composition du Parlement valaisan ou vaudois par exemple. Pour avoir été dans le pays à l'époque [...], je puis vous dire que les discussions et les affichages allaient bon train...

● A propos de l'interdiction du quotidien *La Prensa*, François Borel, Conseiller national neuchâtelois, et Bernard Borel, médecin et ex-coopérant au Nicaragua, écrivent: *Il est évident que toute fermeture de journal peut être sujet d'inquiétude, mais il faut encore bien situer le problème: le Nicaragua est en guerre, guerre entretenue à bout de bras par le Gouvernement américain (les nouvelles de ces derniers mois devraient avoir convaincu les plus sceptiques) qui lui coûte en moyenne 5 vies humaines par jour au moins. Or depuis longtemps, mais de manière ouverte durant les premiers mois de 86, ledit journal (dont il a été prouvé qu'il recevait des fonds d'un organisme proche de la CIA, et dont le co-directeur, auto-exilé au Costa-Rica, est aussi responsable du supplément de la Nacion dans lequel s'expriment les thèses de la "Contra") a cessé de défendre les points de vue de l'opposition légale (parlementaire et extra-parlementaire) en se faisant l'avocat de la lutte armée contre le*

Gouvernement. Quel gouvernement, digne représentant d'une majorité si importante, aurait pu tolérer pareil excès ?

● A propos des syndicats, plusieurs lecteurs renvoient au rapport de Vasco Pedrina, secrétaire de la Centrale suisse d'éducation ouvrière sur un voyage d'information effectué du 3 au 14 août 1986 à titre privé (avec une recommandation de l'USS) ⁽¹⁾. Jacques Eschmann, secrétaire SSP/VPOD Fribourg et membre du comité directeur de l'Union syndicale fribourgeoise, qui accompagnait Vasco Pedrina, écrit en outre à propos de la Confédération d'unification syndicale (syndicat anti-sandiniste): *Bizarre, ce syndicat soi-disant persécuté, qui dispose d'une belle maison dans un quartier de villas à proximité d'un centre commercial. Une véritable ruche où beaucoup de personnes s'affairent, au grand jour, à confecturer leur matériel de propagande. [...] Au plan international, la CUS a établi des relations étroites avec l'AFL-CIO, le principal syndicat nord-américain, ouvertement anti-sandiniste. [...] Jimenez (secrétaire central de la CUS) avoue que 25% des ressources de la CUS proviennent de l'aide internationale (AFL-CIO, diverses fondations nord-américaines et européennes, dont celle d'un certain P. Sager...)*

(1) Nicaragua 1986 dans l'optique syndicale, 2e édition octobre 1986, 52 p. (CEO, case 54, 3000 Berne 23).

(voir également en page suivante)

Fixage mortel

■ (ag) Simone Oppliger se dit photographe, ce qu'elle est, avec talent. Mais publiant son premier livre "Quand nous étions horlogers", ce témoignage photographique, qui est déjà un classique, sur la civilisation jurassienne, son déclin ou sa mutation, elle en rédigea elle-même le texte. On l'interpréta comme un texte d'accompagnement du reportage. Cela ne bousculait pas l'étalement des genres : ici les mots, là les photos.

Mais voici qu'elle publie (1) un autre témoignage personnel sur le destin d'une amie marquée et frappée, héréditairement, comme dans le tragique grec, par la mort.

Cette fois le récit verbal prédomine : les photographies servent à l'authentifier ; l'image est en annexe, en paratexte. Difficile de sauver encore la séparation des genres. Mais la parole fixée par les mots écrits ou le

regard fixé par le film sensible révélaient pourtant un même style, une même recherche d'attestation. D'où un livre vrai, juste de ton et, dans le grand bazar de l'édition, justifié.

Documentairement

Simone Oppliger témoigne d'une génération qui a vécu la rupture de l'enfermement dans la vie locale, l'émancipation devenue possible pour les femmes, les libertés offertes de choix et d'évasion.

L'ancrage initial dans un Jura, certes épargné par la guerre, confortable, mais qui connaissait encore ses poches de pauvreté économique, donc ses petits métiers et ses marginaux, donne les repères.

Il a suffi d'une génération pour qu'une jeune fille qui dans l'immobilité sociale aurait été couturière, ouvrière en usine, ou caissière puisse devenir aussi mannequin, stewardesse, réceptionniste polyglotte dans un grand hôtel, capable de changer d'univers et de pays.

Dans le choix, il peut y avoir aussi le retour volontaire à la case initiale, la vie en communauté ou solitaire dans un style "un peu laine, un peu sabot"

en cultivant des légumes biologiques ! Les références locales, celles du Jura, de La Chaux-de-Fonds, de Lausanne, de Zurich, de Zermatt, donnent à cet arrière-fond de société en mutation son air familial. Malgré les inerties provinciales, la société de consommation a explosé aussi chez nous. Simone Oppliger en témoigne, comme Cherpillod dans "Le Chêne brûlé" disait la crise d'avant-guerre et de la guerre.

Trois des personnages de "l'Amour mortel" appartiennent il est vrai à la génération qui fut adulte en 1940 : Thérèse, la mère ; Max, le père qui se suicida après avoir grièvement blessé la mère ; Charly R, ferrailleur. Mais ils ne sont pas là pour faire éclater la différence, celle de la vie émancipée, soixante-huitarde, avec la leur, étriquée dans le Jura de 1935, mais pour faire sentir à travers la formidable évolution sociale la fatalité de l'hérédité, non pas génétique, mais psychologique.

Paradoxe pour la jeune génération : l'environnement social réputé inerte a bougé plus vite que les données du destin personnel, réputé mobile.

Stylistiquement

"La Chambre claire" de Roland Barthes qui s'intitule, en sous-titre, avec une modestie appuyée "Note sur la photographie" est, texte admirable, une dissertation intelligente et émouvante sur le deuil et la mort.

On pourrait s'interroger sur ce choix fait par un photographe d'écrire,

NICARAGUA

Selon la revue *Esprit*

■ (fb) La revue *Esprit*, a consacré un important numéro (janvier 1986) à la situation au Nicaragua après l'instauration de l'état d'urgence. Dans deux articles, Gilles Bataillon, membre du comité de rédaction de la revue, analyse la nature totalitaire du front sandiniste de libération nationale et les procédés de sa propagande, notamment en Europe. Dans "La culture au Nicaragua", Pablo Antonio Cuadra, directeur de *La Prensa*, décrit l'évolution de la normalisation en cours. Surtout, *Esprit* publie sous le titre "De la stratégie révolutionnaire et de la construction du socialisme" un discours édifiant de Bayardo Arce, l'un des neuf "commandants" qui dirigent le Front sandiniste. Il montre avec quel cynisme le pouvoir n'envisage les élections que comme une étape vers une hégémonie marxiste-léniniste.

UTILE

Sélection de livres sur le tiers-monde

■ (ag) Comment être informé sur le tiers-monde ? La question n'est pas dictée par l'absence d'études, de monographies, de prises de position. Il y a, au contraire, trop plein. Comment donc trier ? Que lire ? Comment situer l'auteur ?

La Déclaration de Berne et la Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne présentent une sélection de 300 titres, en langue française (1).

Classement par thèmes et zones géographiques. De brèves notices, qui situent les ouvrages, permettent de répondre à l'attente du

lecteur, désireux de savoir non seulement quel est le contenu d'une étude, mais encore son ton.

Tous les ouvrages cités peuvent être obtenus à la Bibliothèque cantonale de Lausanne ou à celles de Genève, Fribourg, Neuchâtel, liées entre elles par un réseau informatisé de catalogage.

Un travail bien fait et utile. A faire connaître !

(1) *Visages du Tiers-Monde. Sélection de 300 suggestions de lecture.*

Déclaration de Berne - Bibliothèque Cantonale et Universitaire, Lausanne. 1986.

Une production remarquable

d'"exposer", de prétendre fixer par les mots un destin mortel. Même si le sujet est inspiré par une relation d'amitié, donc le hasard d'une rencontre de voisinage, il révèle un lien profond entre le métier choisi et l'appréhension de la mort. Mais peut-on écrire comme on photographie ? Quelle relation stylistique entre ces deux moyens d'expression ?

La fiction, l'invention narrative sont écartées. La photographie renvoie toujours à un référent : seul un objet extérieur peut impressionner la pellicule. En conséquence, une place prépondérante sera faite au document : extraits de presse, fragments de lettres, enquêtes, témoignages enregistrés. La photographie même refusera d'être codée, esthétique, picturale. D'abord document d'authentification, album souvenir, passeport d'un vécu certifié.

Le style est proche de celui du journal. Rapide. "... elle prépare une soupe à la farine rôtie, sur son potager à bois dans la casserole de cuivre au cul noirci". Ainsi, une série de clichés. Sans jeu de mots : un photographe écrit par clichés ! Pas au sens péjoratif du mot. Mais avec l'art du cadrage qui fait resurgir la poésie latente dans le banal ou le quotidien.

Mortellement

Mots et photos fixent un vécu ; ils semblent l'arracher au temps de l'oubli. Mais ils l'enlèvent aussi à la vie. Le souvenir obsédant ou effacé est vie, la destruction est vie. La photographie n'est jamais que du vécu "épinglé" : c'est la mort, celle du temps arrêté comme l'hibernation ou la momification. Barthes a dit cela, superbement. Simone Oppliger a fait un livre digne de cette réflexion sur la photographie et la mort.

(1) *L'amour mortel*, Simone Oppliger, éd. Pierre-Marcel Favre.

ERRATUM

■ Une ligne a malencontreusement sauté dans l'article sur le compostage (DP 844, page 8). Il fallait lire : "la méthanisation produit une tourbe de qualité remarquable et dégage en outre du gaz biométhane, directement utilisable comme combustible. Il ne s'agissait donc pas de chauffage à la tourbe !".

■ J'ai acquis, savez-vous, le livre du championnat du monde des échecs de 1886, entre Wilhelm Steinitz et Johannes Zuckertort. Indépendamment du fait qu'à l'époque les meilleurs joueurs étaient des Allemands - le prédécesseur de Steinitz s'appelait Andersen ; son successeur sera le docteur Emmanuel Lasker, qui restera champion jusqu'en 1922 ; et il aura à défendre son titre notamment contre le docteur Tarrasch - alors qu'aujourd'hui, la grande majorité sont des Russes, la photo des deux adversaires nous montre deux hommes munis d'une barbe imposante, col cassé, cravate, aspect extérieur incroyablement adulte, cependant que cent ans plus tard, 1986, Karpov et Kasparov ainsi que l'arbitre, Lothar Schmid, de Bamberg ont l'air de jeunes sportifs, quelquefois sans cravate, col du pull roulé ou chemise ouverte. Il est vrai que tous trois sont plus jeunes que Steinitz et Zuckerkort.

Etonnamment, la jeunesse de caractère, l'imagination, l'esprit d'invention sont du côté des deux vieux champions - alors que K. et K. ne prennent que relativement peu de risques, se cantonnent assez souvent dans les sentiers battus, font preuve d'un esprit fort rassis. Le résultat ? En 1886, Steinitz l'emporta par dix victoires contre cinq à Zuckerkort, avec cinq parties nulles, cependant qu'en 1986, on sait que la victoire revint à Kasparov, avec cinq victoires contre quatre et quinze parties nulles ! Voici quelques années, Robert Fischer ("Bobby"), en écrasant le grand-maître russe Taimanov et le grand-maître suédois Larsen, l'un et l'autre par six victoires à zéro, sans nulle aucune, avait démontré qu'il était prématuré de parler de la mort des échecs.

Je ne sais plus à quel saint me vouer. J'avais projeté de parler, en ce début d'année, d'un ou deux livres remarquables - je vous disais : le livre de Weber, *Le Paradis sauvé*, récit de la lutte, couronnée de succès, pour préserver les forêts alluviales du Hainburg (ça se trouve quelque part sur les bords du Danube) ; le livre de Mireille Kuttel, *La Maraude*, qui relate la vie de Cora Conti, d'ascendance piémontaise, de condition modeste... Et de fait, faisant avec Carole Caboussat, pour Radio Acidule, une petite revue de fin d'année, j'ai parlé de ces deux livres. Et du roman de Suzanne Derieux, *Les sept vies de Louise Croisier née Moraz*. Et de la splendide monographie que Claude Ritschard, Rainer Mason et Buache viennent de consacrer au peintre Sarto. Et de celle, non moins précieuse, qui vient de paraître sur le peintre Liengme, disparu voici quelques années.

La mort dans l'âme, nous avons renoncé aux récits de Gabrielle Faure, *La Nuit d'Autun* ; aux romans de Jean-Pierre Monnier, *Ces vols qui n'ont pas fui* (édité parfaitement par un jeune éditeur, Bernard Campiche) ; de Jean Vuilleumier, *L'Ombre double* ; du docteur Jean-Michel Junod, *Le Cône-Elisabeth* ; d'Hélène Grégoire, de Monique Laederach. Pour ne rien dire du dernier volume de chroniques de Haldas, du dernier Chappaz (qui évoque Corinna Bille), du récit inclassable de Jean Pache, *Le Fou de Lilith*. Pour ne rien dire des essais de Silberstein ou des poèmes d'André Imer - et j'en saute, j'en omets ! Tous, me semble-t-il, valant largement la production française, primée ou non primée, de cet automne.

Vous ne pourriez pas écrire des navets ? Un effort, que diable !

DP Domaine
PP Public

Rédacteur responsable :
Jean-Daniel Delley
Rédacteur : Marc-André Miserez

Ont collaboré à ce numéro :
Jean-Pierre Bossy / François Brutsch
André Gavillet / Raoul Ghisletta
Yvette Jaggi / Wolf Linder
Point de vue : JeanLouis Cornuz
Abonnement : 63 francs pour une année
Administration, rédaction :
Case 2612, 1002 Lausanne
Saint Pierre 1, 1003 Lausanne
Tél : 021 / 22 69 10 CCP : 10 - 15527-9
Composition et maquette : Domaine public
Impression : Imprimerie des Arts et Métiers SA

Où l'on reparle de La Suisse et du Matin

■ (mam) Mardi 16 décembre, alors que les Jeunes dirigeants d'entreprises valaisans avaient invité Bernard Tapie à donner son show à Sion et que la Diva posait un lapin à des journalistes jugés trop peu nombreux, la JCE de Monthey présentait la troisième et dernière conférence d'un cycle consacré aux médias. Invités : Messieurs Gaston et Jean-Claude Nicole, respectivement rédacteur en chef du Téléjournal et éditeur du quotidien *La Suisse*.

Rien de bien nouveau dans les propos du patron du TJ, qui a tenu à relativiser la menace que représente pour notre chaîne nationale l'arrivée des nouveaux programmes par satellite : "la conquête du ciel européen

ne se fera pas aussi rapidement ni aussi facilement que l'on pouvait le croire il y a quelques années". La TV romande est de toute façon habituée depuis toujours à soutenir la concurrence des chaînes françaises. Bien avant l'annonce d'une privatisation, celles-ci ont pris l'habitude de se faire la guerre entre elles. Résultat : TF 1, A 2 et FR 3 ouvrent systématiquement leurs soirées par des programmes "légers" - films, séries, variétés - et relèguent les magazines culturels et d'information à des heures d'écoute confidentielle. La TV romande a jusqu'ici réussi à éviter de tomber dans ce piège. Elle doit continuer à informer, à cultiver et à divertir.

"Un point d'interrogation sur l'avenir"

Jean-Claude Nicole a ouvert son exposé par une véritable profession de foi sur le caractère irremplaçable du journal imprimé. "Le premier rôle d'un journal est de confirmer des informations que les gens connaissent déjà par la radio ou la TV." Selon lui, "la pensée ne s'exprimera jamais aussi bien que par l'écrit". Les 120 quotidiens paraissant aujourd'hui en Suisse placent notre pays dans le peloton de tête pour la consommation de journaux par habitant au niveau mondial. Toutefois, les journaux "supra-régionaux, voire nationaux" sont rares. En Suisse alémanique, seul le *Blick* peut prétendre jouer ce rôle. Selon J.-C.N., c'est l'austérité et le sérieux des journaux traditionnels qui ont ouvert le marché pour ce quotidien qui frise aujourd'hui les 400 000 exemplaires après 17 ans d'existence

Chez nous, *Le Matin* et *La Suisse* se sont donnés, au niveau de la diffusion, le même type de vocation. En 1980, *La Suisse* a pris le pari de ne plus paraître que dans une seule et unique édition "nationale". Un marché aussi restreint que la Suisse romande peut-il absorber deux journaux qui visent en gros le même créneau ? La rivalité Lausanne-Genève se manifeste déjà au niveau des suppléments du dimanche. J.-C. N. a tenu à bien distinguer la presse dominicale, pour laquelle le marché semble encore riche de promesses, de la presse de semaine. Pour l'instant, *La Suisse* et *Le Matin* se portent bien puisqu'ils parviennent à augmenter leurs tirages. Quant à l'avenir, l'éditeur genevois met un point d'interrogation sur le maintien des deux titres : "à moyen terme, il n'est pas exclu que des problèmes se posent".

Enfin, répondant conjointement à une question du public sur l'indépendance des rédactions par rapport aux éditeurs, les deux orateurs ont souligné l'aspect primordial d'une gestion commerciale des médias. Ils ont cité les exemples de la *Gazette de Lausanne* et du *Monde*, deux quotidiens qui ont failli disparaître à l'époque où leur direction a entièrement été laissée aux journalistes.

LA PRESSE DE GAUCHE AU TESSIN

Une foison de titres

■ (rg) La gauche tessinoise est depuis 1967 en expansion électorale: 18% des voix en 1967, 24% en 1979. Cette expansion se fait par la multiplication des partis - naissance du parti socialiste autonome en 69, du parti socialiste ouvrier en 74. Cette tendance s'est poursuivie dans les années 80 avec la naissance du parti écologique tessinois (MET) et de la communauté de travail pour le renouveau et la réunification des socialistes de Dario Robbiani, laquelle présentera aux élections cantonales d'avril 87 une liste conjointe avec celle du parti socialiste autonome de Werner Carrobio.

L'éclatement de la gauche tessinoise se reflète dans le nombre impressionnant de ses périodiques. Il y a d'abord le quotidien officiel du parti socialiste tessinois, *Libera Stampa* (CP 2962, 6901 Lugano), aujourd'hui contrôlé par l'aile majoritaire du parti, guidée par Benito Bernasconi et le Conseiller d'Etat Rossano Bervini ; l'aile de Robbiani dispose d'un bimensuel, *Pas-saparola* (CP 139, 6903 Lugano). Le parti socialiste autonome publie l'hebdomadaire *Politica Nuova* (CP 2245, 6501 Bellinzona), qui sort tous les mois un supplément

culturel. *Il Lavatore* est l'hebdomadaire de la section tessinoise (en rupture) du parti suisse du travail, laquelle anime actuellement un forum de la gauche alternative - dernière tentative de survie d'un parti ruiné par la concurrence du parti socialiste autonome dans les années 70 et, plus récemment, du parti socialiste ouvrier - qui publie le mensuel *Rosso* (CP 2400, 6901 Lugano). Enfin, le cartel des associations écologiques de la Suisse italienne publie, 4 fois par an, *Eco* (CP 39, 6504 Bellinzona): s'y expriment le mouvement antinucléaire, le groupement pour la protection du lac de Lugano, l'AST, le parti écologique tessinois, etc...

Y a-t-il moyen de prendre connaissance des principales positions et idées de la gauche tessinoise sans se ruiner financièrement? Heureusement oui, en s'abonnant au *Giornale del Popolo*, quotidien indépendant de Lugano dirigé par Silvano Toppi. De tendance catholique progressiste, il constitue le meilleur moyen pour s'approcher de la réalité suisse-italienne. Une conception moderne et engagée du journalisme lui a permis de ravir la première place au *Corriere del Ticino*.